



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 105801

Texte de la question

M. Guénhaël Huet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'importance de l'illettrisme qui se manifeste à tous les niveaux et dans toutes les matières, touchant près de 10 % de la population en se bornant aux domaines de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul par exemple. Sans doute les raisons sont-elles multiples, à commencer par les personnes qui n'ont pas été scolarisées ou par celles qui sont victimes de handicaps de santé. Cependant une analyse plus détaillée peut-elle permettre de déceler les causes profondes et donc de définir les mesures adaptées pour lutter contre cette situation et apporter une amélioration dans ce domaine. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises dans ce domaine de société.

Texte de la réponse

Les dernières statistiques au sujet des évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense concernent l'année 2009. En 2009, près de huit participants à la JAPD sur dix sont des « lecteurs habiles », un peu plus de un sur dix rencontre des difficultés de compréhension. Les autres ont une maîtrise fragile de la lecture. Les résultats de 2009 dessinent une stabilisation de la proportion de jeunes en difficulté de lecture par rapport aux deux années précédentes. Cette proportion avoisinait les 11 % en 2006, elle approche aujourd'hui les 12 %. Parmi les jeunes en difficulté, la part de ceux en grave difficulté étaient de 4,4 % en 2004, 4,9 % en 2007 et 2008, 5,9 % en 2009. La note d'information n° 09.19 de juillet 2009, consultable sur le site education.gouv.fr, présente ces statistiques de 2008 et leur évolution depuis 2004. Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a mis en oeuvre des réformes importantes pour améliorer la réussite scolaire : la réforme de l'enseignement primaire qui prévoit notamment, deux heures d'aide personnalisée en français et en mathématiques en faveur des élèves en difficulté, ainsi que des stages de remise à niveau ; la révision des programmes d'enseignement au collège et la généralisation de l'accompagnement éducatif ; la réforme du lycée avec l'accompagnement personnalisé des élèves en lycée général et technologique et en lycée professionnel, dont il est attendu une réduction du décrochage, potentiel facteur d'apparition de l'illettrisme chez les adultes. En mars 2010, le ministre chargé de l'éducation nationale a lancé un plan de prévention de l'illettrisme, qui entend traiter le mal à la racine, dès l'école maternelle, en faisant un effort sur l'apprentissage méthodique du vocabulaire, en stimulant la mémoire, en lisant de façon précoce des textes de qualité. En ce qui concerne l'école élémentaire, la lutte contre l'illettrisme passe par l'installation des automatismes grâce à l'apprentissage par coeur, la répétition et la récitation, l'encouragement du plaisir de lire sous toutes ses formes. Une convention avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a été signée. Différentes actions ont été lancées en partenariat avec plusieurs associations. Des correspondants académiques ont été désignés par les recteurs pour coordonner localement ce plan. Le plan se poursuivra en 2011-2012 et des initiatives nouvelles sont d'ores et déjà annoncées par la circulaire de rentrée (Bulletin officiel de l'éducation nationale du 5 mai 2011) comme un nouveau dispositif de repérage des difficultés d'apprentissage en grande section de maternelle, une évaluation en classe de 5e de collège, et la publication de ressources nouvelles pour les élèves comme pour les enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105801

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3835

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 579